

BILAN DE COMPÉTENCES



Un accompagnement structuré et individuel pour analyser vos compétences,
définir un projet professionnel réaliste et construire un plan d'action

Délais d'accès :

Après un **premier échange**, un entretien préalable
est proposé **dans un délai maximum de 10 jours**.
Le bilan de compétences débute **après validation**
du financement et accord du bénéficiaire

Objectifs :

- **Analyser** les compétences professionnelles et personnelles
- **Identifier** les aptitudes, motivations et centres d'intérêt
- **Définir** un projet professionnel cohérent et réaliste
- **Vérifier** la faisabilité du projet
- **Élaborer** un plan d'action structuré

Contacts :

www.formaventis.fr

07 65 19 88 71

contact@formaventis.fr



PUBLIC CONCERNÉ & PRÉREQUIS :

- Salariés
 - Demandeurs d'emploi
 - Indépendants
 - Toute personne souhaitant faire le point sur son parcours professionnel
- Aucun prérequis

DURÉE :

- Durée maximale : 24 heures
- Entretiens individuels et travail personnel guidé

MODALITÉS :

- Accompagnement individuel
- Présentiel et/ou distanciel
- Démarche confidentielle

TARIF & FINANCEMENT :

Tarif indicatif à partir de 1 500 €. Des possibilités de prise en charge peuvent être mobilisées ; informations disponibles sur le site internet

RÉSULTATS :

- Synthèse écrite confidentielle remise au bénéficiaire
- Certificat de réalisation
- Possibilité d'un entretien de suivi à 6 mois

ACCESSIBILITÉ :

Des adaptations peuvent être mises en place pour les personnes en situation de handicap, en fonction des besoins identifiés lors de l'entretien préalable.

Référent handicap : Mohamed Mahjoub - contact@formaventis.fr



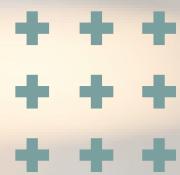
INDICATEURS DE RÉSULTATS :

Première session — indicateurs en cours de collecte



PROGRAMME DU BILAN DE COMPÉTENCES

Le programme du bilan de compétences est structuré en six phases opérationnelles, conformément au cadre réglementaire défini par l'article R6313-4 du Code du travail, qui prévoit trois phases obligatoires



PHASE 1 – ENTRETIEN PRÉALABLE

Cette phase permet d'analyser la demande du bénéficiaire, de présenter le cadre du bilan et de vérifier l'adéquation de la démarche avec le besoin exprimé

PHASE 2 – CONSTITUTION DU DOSSIER

Elle consiste à accompagner le bénéficiaire dans les démarches administratives, à valider le financement et à planifier le déroulement du bilan

PHASE 3 – PHASE PRÉLIMINAIRE

Confirmation de l'engagement du bénéficiaire, définition de ses besoins et précision des objectifs du bilan

PHASE 4 – PHASE D'INVESTIGATION

Analyse du parcours professionnel, identification des compétences et exploration des pistes d'évolution afin de vérifier la faisabilité du projet

PHASE 5 – PHASE DE CONCLUSION

Formalisation du projet professionnel, élaboration d'un plan d'action et remise d'une synthèse écrite confidentielle

PHASE 6 – ENTRETIEN DE SUIVI

Un entretien de suivi peut être proposé à six mois afin d'évaluer l'avancement du projet professionnel